

Province de Québec

Municipalité de
SAINT-LUDGER-DE-MILOT

**AVIS PUBLIC DU RÈGLEMENT # 03-2026
EDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, le 4 mai 2026

CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Ce règlement détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération.

Ce règlement est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot situé au 739, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot aux jour et heures d'ouverture du bureau où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 5^{ème} jour de mai deux mille et vingt-six



Signée: *Rita Cuellet*

Directrice générale greffière-trésorière